


DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE

LOGEMENT VACANTS DEPUIS PLUS DE UN AN

A Monsieur le Président du Conseil Général

Demandeur :	
Mme, Mle, M. :	
Adresse :	
.....	
Commune :	
	
Adresse du projet :	
.....	
Canton :	
Téléphone de la personne à contacter :	
Mail :	Fax :

<p><u>Réservé à l'administration :</u></p> <p>A.R. du :</p> <p>Dossier complet le :</p> <p>Transmis au service instructeur :</p> <p>.....</p>

Service Logement Social -
Habitat Privé
Conseil Général de la Corrèze
9, rue René et Émile Fage
B. P. 199
19 005 TULLE Cedex

Téléphone :
05 55 93 74 07
05 55 93 71 40
05 55 93 76 48
05 55 93 75 60
Mail : habitat@cg19.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

PAGE N°	DOSSIER ADMINISTRATIF A remplir	
1	Demande de Subvention Départementale	
2	Composition du Dossier	
3 /4	Fiche de renseignements	
5	Engagement de location ou d'occupation	
6	Attestation de vacance du bâtiment depuis 12 mois minimum	
7/8	Règlement d'attribution de l'aide départementale	
Acte d'engagement	Adhésion à l'Observatoire Départemental du Logement	
DOSSIER TECHNIQUE Pièces à joindre au dossier		Joints
	Plan de situation (relevé cadastral)	<input type="checkbox"/>
	Plan détaillé des travaux	<input type="checkbox"/>
	Devis descriptif, quantitatif et estimatif détaillé des travaux	<input type="checkbox"/>
	Copie de la déclaration préalable de travaux ou du Permis de construire	<input type="checkbox"/>
	Copie de la demande de subvention à l'ANAH	<input type="checkbox"/>
	Copie de l'arrêté attributif de subvention "Fonds Habitat Rural" du Conseil Régional Limousin	<input type="checkbox"/>
	Relevé d'Identité Bancaire ou Postal	<input type="checkbox"/>

IMPORTANT

L'opération faisant l'objet de votre demande ne devra pas être engagée avant que vous ayez reçu notification de l'arrêté attributif de la subvention du Conseil Régional du Limousin destinée à son financement.

Direction de l'Insertion
et du Logement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE PROPRIETAIRE

NOM et Prénoms :

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur

LE PROJET DE LOGEMENT VACANT DEPUIS PLUS DE UN AN


 Bâti concerné :

Adresse :


.....

Affectation à titre de résidence principale Oui Non

Date de construction : Date de début de la vacance :

 Descriptif de l'opération :

- Réhabilitation Acquisition-réhabilitation
 Transformation Acquisition-transformation

 Plan de financement :

- Fonds propres / Apport personnel
 Emprunts

 Subventions :

Organismes financeurs	Subventions estimées	Subventions allouées	Dates d'octroi

Direction de l'Insertion
et du Logement

Nature des travaux et équipements par logement créé	Coût H. T. / Logement à justifier par devis à joindre au dossier
TOTAL :	

 Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux :

Date prévisionnelle de début :

Date prévisionnelle de fin :

Direction de l'Insertion
et du Logement

PROPRIETAIRE BAILLEUR
ENGAGEMENT DE LOCATION

Je soussigné(e).....
(représentant la commune de)
propriétaire bailleur,
domicilié(e)

➤ m'engage à pratiquer un loyer conventionné pendant 9 ans à compter de la date de l'arrêté de subvention pour la location du logement situé :

.....
19

qui a bénéficié d'une aide départementale à l'habitat.

Je suis informé(e) que le non respect de cette condition entraîne de plein droit l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à,
Le / /

Signature du demandeur

PROPRIETAIRE OCCUPANT
ENGAGEMENT D'OCCUPATION

Je soussigné(e).....
propriétaire occupant,
domicilié(e)

➤ m'engage à occuper pendant 5 ans, à compter de la date de l'arrêté de subvention le logement situé :

.....
19

qui a bénéficié d'une aide départementale à l'habitat.

Je suis informé(e) que le non respect de cette condition entraîne de plein droit l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à,
Le / /

Signature du demandeur

Direction de l'Insertion
et du Logement

ATTESTATION DE VACANCE DU LOGEMENT

Je, soussigné(e)
(NOM) (Prénom)

Maire de la commune de

certifie sur l'honneur que le projet réalisé par

Nom du demandeur :

Adresse du demandeur :

.....

Adresse du chantier (si différente) :

.....

concerne un bâtiment dont la vacance est avérée depuis 12 mois minimum.

Fait à

Le / /

Cachet

Signature

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE UN AN

- Encourager la réhabilitation de bâtiments vacants depuis plus de un an destinés à être loués à titre de résidence principale
- Encourager l'acquisition-réhabilitation de bâtiments vacants depuis plus de un an destinés à être occupés par leur propriétaire à titre de résidence principale
- Réhabilitation / Acquisition-réhabilitation de logements vacants
- Transformation / Acquisition-transformation en logements de bâtiments ayant un autre usage que l'habitation

■ Bénéficiaires

- Propriétaires privés occupants ou bailleurs

■ Conditions à remplir

- Bâti achevé depuis plus de 15 ans et vacant depuis plus de un an
- Opération obligatoirement financée par l'aide "Fond Habitat Rural" du Conseil Régional Limousin
 - FHR – Volet logements locatifs : opération financée par une subvention ANAH
 - FHR – Volet futurs propriétaires occupants : opération financée par un prêt à taux 0%
- Propriétaires occupants : engagement d'occupation pendant 5 ans
- Propriétaires bailleurs :
 - Engagement de location pendant 9 ans
 - Inscription à l'Observatoire Départemental du Logement
- Travaux réalisés par des professionnels
- Le département hors les communes de Brive, Malemort et Ussac

■ Subventions

- **Dépense subventionnable :**

Les travaux éligibles sont les travaux subventionnables par l'ANAH

- **Taux et plafond de subvention :**

- Volet logement locatif :

En secteurs OPAH :

- 15 % maximum de la dépense subventionnable HT, n'excédant pas 4 500 € par logement si le loyer est maîtrisé après travaux,
- 10 % maximum de la dépense subventionnable HT, n'excédant pas 4 500 € par logement si le loyer est libre après travaux,

En secteurs PIG : 15 % maximum de la dépense subventionnable HT, n'excédant pas 4 500 € par logement si le loyer est maîtrisé après travaux

- Volet futur accédant à la propriété : Tous secteurs, 20 % maximum de la dépense subventionnable HT, n'excédant pas 4 500 € par logement

Une seule aide par projet global sur 5 ans,
non cumulable avec une autre aide départementale à l'habitat

■ Procédures

Contenu du dossier :

- Dossier administratif
- La demande de subvention départementale

- La copie de la demande de subvention à l'ANAH
- L'arrêté attributif de la subvention "Fonds Habitat Rural" du Conseil Régional Limousin

■ Dossier technique

- Le plan de situation
- Le plan détaillé des travaux
- Le devis descriptif, quantitatif et estimatif détaillé des travaux spécifiques
- Les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur
- Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux (date de mise en chantier et d'achèvement)
- L'engagement à adhérer à l'Observatoire Départemental du Logement
- L'attestation du maire de la commune certifiant que le logement est vacant et précisant la durée de la vacance

Dépôt du dossier de demande de subvention :

Les demandes de subvention peuvent être déposées à n'importe quelle période de l'année.

■ Principe d'attribution

- Les subventions sont programmées par la Commission Permanente du Conseil Général :
- après instruction des dossiers de demande de subvention,
- dans la limite de l'autorisation de programme votée par le Conseil Général pour leur attribution.

■ Conditions de versement

- Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les obligations prescrites par l'arrêté de subvention
- Le versement de la subvention fera l'objet d'une demande du bénéficiaire accompagnée des factures acquittées des professionnels attestant des dépenses réalisées H.T. et T.T.C. pour l'opération subventionnée,
- Avant tout versement de la subvention du Conseil Général, le service de contrôle vérifiera la matérialité des travaux
- La subvention fera l'objet d'un seul versement
- Le montant de la subvention versée sera déterminé par application du taux de subvention sur la dépense subventionnable justifiée et réalisée
- Le montant total de la subvention versée sera au plus égal à la subvention attribuée.

L'opération subventionnée ne doit recevoir un début d'exécution que postérieurement à la date de la décision attributive du Conseil Régional destinée à sa réalisation

Déchéance quadriennale :

En l'absence de présentation de la demande de versement dans les quatre ans suivant la date

CONTACT :

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :

Monsieur le Président du Conseil Général
 Direction de l'Insertion et du Logement
 Service Logement Social – Habitat Privé
 05 55 93 74 07
 05 55 93 71 40
 05 55 93 76 48
 05 55 93 75 60

Avril 2010